

VILLE DE WIZERNES



DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE



Accusé de réception en préfecture
062-216209023-20250306-DEC-20250303-AI
Date de télétransmission : 06/03/2025
Date de réception préfecture : 06/03/2025

Nous, Pierre EVRARD,

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, déposée en Sous-Préfecture de Saint Omer le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT,

- La décision d'organiser un repas dansant offert aux aînés, le jeudi 16 octobre 2025 à la salle Émile Zola à Wizernes.
- La proposition de la société de production Métronome.

DECIDE :

- de passer un contrat d'engagement avec la société Métronome pour animer le repas des aînés du 16 octobre 2025, moyennant un cachet de 980 euros HT, les cotisations GUSO étant comprises.

Fait à Wizernes,
Le 3 mars 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre EVRARD



Décision rendue exécutoire
Du fait de sa transmission en sous-Préfecture
Le 6 mars 2025
Et de sa publication le 6 mars 2025